



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur Nicolas LAKAYE** demeurant Rue de la Charette 96 à 4130 ESNEUX.

Le terrain concerné est situé **Rue d'Angleur, 3 à 4130 Esneux et cadastré division 2, section A n°441Y2.**

La demande vise les travaux suivants : régularisation d'une enseigne, d'une colonne lumineuse, d'un bardage noir en trespa et de la modification de la teinte de la façade et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme (ensemble urbanistique n°5) pour les raisons suivantes :

- l'enseigne sur poteau devrait être implantée dans la parcelle sur laquelle est construit l'établissement, en dehors de la voie publique ;
 - l'épaisseur de l'enseigne sur poteau ne devrait pas être supérieure à 20cm ;
 - la surface de l'enseigne sur poteau ne devrait pas être supérieure à 1m² ;
 - l'enseigne sur poteau devrait être à minimum 0,60m d'un immeuble existant ;
 - l'enseigne sur poteau devrait se trouver à 2m au moins des limites latérales parcellaires ;
 - le niveau inférieur de l'enseigne sur poteau devrait être au moins à 0,60m du niveau du sol ;
 - l'enseigne installé à plat sur la façade devrait se trouver à une distance de 0,60m au moins des limites latérales de la façade ;
 - un seul matériau de parement est admis pour la réalisation de l'ensemble des façades d'un même volume ;
 - le Trespa noir ne fait pas partie de la liste des matériaux de façade autorisés par le Règlement ;
- Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, au Domaine Brunsode n°2 (Château Brunsode - 1^{er} étage), Service Urbanisme, 4130 ESNEUX uniquement sur rendez-vous pris au **04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Domaine Brunsode n°2 (Château Brunsode - 1^{er} étage) à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 28 janvier 2026 au 11 février 2026 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be